

## **Quartier de Charleswood–Tuxedo**

Commence à l'intersection de la rivière Assiniboine et du boul. Kenaston,  
de là, vers le sud sur le boul. Kenaston jusqu'à la ligne principale du C.N.,  
de là, vers l'est sur la ligne principale du C.N. jusqu'à l'embranchement La Rivière du C.P.,  
de là, vers le sud sur l'embranchement La Rivière du C.P. jusqu'au boul. Kenaston,  
de là, vers le sud sur le boul. Kenaston jusqu'au boul. McGillivray,  
de là, vers l'ouest sur le boul. McGillivray jusqu'à la limite de la ville (ch. Wyper),  
de là, vers l'ouest et le nord sur la limite de la ville jusqu'à la rivière Assiniboine (route  
périphérique),  
de là, vers l'ouest sur la rivière Assiniboine jusqu'à la limite de la ville (ch. du Camp Manitou),  
de là, vers le nord et l'ouest, puis vers le nord, sur la limite de la ville jusqu'à la limite de la ville  
(av. Saskatchewan),  
de là, vers l'est sur l'av. Saskatchewan jusqu'au prolongement vers le nord de la limite est du  
lot 1, bloc 47754,  
de là, vers le sud sur la limite est du lot 1, bloc 47754 et sur la limite est du lot K, bloc 26781, et  
son prolongement vers le sud jusqu'à l'av. Portage,  
de là, vers l'est sur l'av. Portage jusqu'à la limite ouest du lot 21, bloc 1, plan 5996,  
de là, vers le sud sur la limite ouest du lot 21, bloc 1, plan 5996, et son prolongement vers le sud  
jusqu'à la limite sud du lot 5, bloc 1, plan 5996,  
de là, vers l'est sur la limite sud du lot 5, bloc 1, plan 5996, et son prolongement vers l'est  
jusqu'au boul. Harris,  
de là, vers le sud sur le boul. Harris jusqu'à la limite nord du lot 30, plan 20337,  
de là, vers l'ouest et le sud sur les limites nord et ouest du lot 30, plan 20337, jusqu'au point de  
commencement (la rivière Rouge).